

Séance du 5 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 08
Absent	: 03
Procuration	: 01
Votants	: 09

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, Mme Virginie FAGETTE, M. Yannick DALBAVIE, M. Serge SEPART, M. David LESPINASSE.*

Absents : *M. Christian DU MOTTAY; M. François LUNVEN ; M. Gé KUSTERS.*

Procurations : *M. François LUNVEN à M. Gilbert JARDEL.*

Secrétaire de Séance : *M. Serge SEPART.*

Ouverture de la séance à 18h15

1. Approbation Compte Administratif 2017 « Commune »

Délibération n° D-2018-016

Après lecture, faite par Mme Anita JARDEL 1^{ère} adjointe, des réalisations du budget de l'exercice 2017 en dépenses et en recettes, dressé par M. le Maire, Frédéric Malvaud ; qui a quitté la salle conformément à l'article L1612-12 alinéa 6 du C.G.C.T.

Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur Frédéric Malvaud, Maire responsable de l'exécution du budget 2017,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Recettes :	523 797.29 €
* Dépenses :	421 668.37 €
* Report N-1 :	57 033.00 €
Résultat de la section :	159 161.92 €

SECTION INVESTISSEMENT :

* Recettes :	150 401.07 €
* Dépenses :	182 582.54 €
* Report N-1 :	- 149 469.29 €
Résultat de la section :	- 181 650.76 €

RESTES A REALISER

Dépenses :	76 593.10 €
Recettes :	0.00 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Approbation Compte Administratif 2017 « Assainissement »

Délibération n° D-2018-017

Après lecture, faite par Mme A. JARDEL 1^{ère} adjointe, des réalisations du budget de l'exercice 2017 en dépenses et en recettes, dressé par M. le Maire, Frédéric Malvaud ;

Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur Frédéric Malvaud, Maire responsable de l'exécution du budget 2017,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Recettes : 22 425.52 €

* Dépenses : 9 869.84 €

* Report N-1 : 17 321.11 €

Résultat de la section : 29 876.79 €

SECTION INVESTISSEMENT :

* Recettes : 5 773.00 €

* Dépenses : 10 916.09 €

* Report N-1 : 40 816.71 €

Résultat de la section : 35 673.62 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Compte de Gestion 2017 « Commune »

Dressé par Mme Argentièrè Receveur municipale.

Délibération n° D-2018-018

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé, par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Approbation du Compte de Gestion 2017 « Assainissement » Dressé par Mme Argentière Receveur municipal.

Délibération n° D-2018-019

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé, par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Budget primitif 2018 « Commune » Affectation des résultats de l'exercice 2017

Délibération n° D-2018-020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (159 161.92 €) et de combler le déficit d'Investissement (- 181 650.76 €) apparaissant sur le compte administratif 2017 du budget principal de la commune comme suit :

- | | | |
|----|----------------------------------------------------|---------------------|
| a) | Section de Fonctionnement du budget primitif 2018 | |
| | Recette (article 002 excédent antérieur reporté) | 0.00 € |
| b) | Section d'investissement du budget primitif 2018 | |
| | Dépenses : (article 001 déficit antérieur reporté) | 159 161.92 € |

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Budget primitif 2018 « Assainissement »
Affectation des résultats de l'exercice 2017
Délibération n° D-2018-021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le déficit de Fonctionnement (29 876.79 €) et l'excédent d'Investissement (35 673.62 €) apparaissant sur le compte administratif 201 du budget principal de la commune comme suit :

a) Section de Fonctionnement du budget primitif 2018	
Recette (article 002 excédent antérieur reporté)	29 876.79 €
b) Section d'investissement du budget primitif 2018	
Recette : (article 001 excédent antérieur reporté)	35 673.62 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Vote Budget Primitif 2018 « Commune »

Délibération n° D-2018-022

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2018 " Commune " qui s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement	468 111.00 €
- En Investissement	575 900.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à l'unanimité le Budget Primitif 2018 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. Vote Budget Primitif 2018 « Assainissement »

Délibération n° D-2018-023

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2018 " Assainissement " qui s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement	42 813.79 €
- En Investissement	41 446.62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à l'unanimité le Budget Primitif 2018 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Vote Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2018

Délibération n° D-2018-024

Suite à la réforme de la taxe professionnelle engagée par la loi de finances pour 2010, les communes bénéficient, à compter de 2011, d'un nouveau panier de ressources fiscales, constitué pour la commune, et détaillé dans l'état de notification des taux d'imposition 2016 n° 1259 COM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'augmenter les taux notifiés dans l'Etat n° 1259 intitulé « **Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018** ».

Les taux votés pour l'exercice 2018 sont comme suit :

- Taxe d'habitation..... 14.95 %
- Taxe Foncière (bâti)..... 17.50 %
- Taxe Foncière (non bâti).....100.00 %

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10. Détail des subventions communales allouées pour 2018

Délibération n° D-2018-025

Monsieur Le maire présente au conseil municipal la liste ci-dessous pour allouer les subventions communales 2018 :

• Sté de chasse St Léon sur Vézère.....	170.00 €
• A.D.R.A.....	30.00 €
• F.N.A.C.A.M.....	30.00 €
• Club de pétanque.....	170.00 €
• Sté Protectrice des Animaux.....	100.00 €
• Les amis de la chasse.....	80.00 €
• Club Vélo Silex.....	170.00 €
• Amicale Laïque sportive.....	170.00 €
• Comité des Fêtes.....	2 000.00 €
• F.N.A.T.H.....	30.00 €
• Amicale Laïque de St Léon s/Vézère.....	170.00 €
• CEPSM.....	100.00 €
• Association Histoire de Pierres.....	170.00 €
• Coopérative scolaire de St Léon	100.00 €
• Association Aidons dès demain	170.00 €
TOTAL	3 660.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à l'unanimité les subventions communales 2018 selon le détail tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La séance est levée à 22h53